

**AVIS D'IMPÔT 2019****TAXES FONCIÈRES**

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible dans [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) via la barre de rechercheM BERNARD LUDOVIC  
5 RUE MONCADE  
64160 MORLAAS

## Vos références

Numéro fiscal (C) : 12 06 735 909 211  
 Référence de l'avis : 19 64 4264599 25  
 Numéro de contrat de prélèvement : M3 64 0060511 93  
 RUM\* : FR46ZZZ005002M364006051193  
 Numéro de propriétaire : 405 B00440 F

Débiteur(s) légal(aux) :  
 PROP/INDIVIS 0550 MBVVXF  
 M BERNARD LUDOVIC JEAN PASCAL

PROP/INDIVIS 02105 MBVVXG  
 MME JULIEN SOPHIE ALEXANDRA

Numéro de rôle : 221  
 Date d'établissement : 05/09/2019  
 Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

\* Référence Unique de Mandat

## Votre situation

**MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 198,00 €****Détail du montant restant à prélever**

Montant de vos taxes foncières 966,00 €

Acomptes mensuels versés 768,00 €

64060

Compte à débiter :  
 FR76 3000 3019 3600 0500 2923 807  
 LUDOVIC BERNARD  
 SG PAU MORLAAS

## Prochaines échéances 2019 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2019

16 SEPTEMBRE 2019	96,00 €
15 OCTOBRE 2019	102,00 €

**AVIS D'ÉCHÉANCES 2020 :**

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2020 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2020	96,00 €	15 JUIN 2020	96,00 €
17 FEVRIER 2020	96,00 €	15 JUILLET 2020	96,00 €
16 MARS 2020	96,00 €	17 AOÛT 2020	96,00 €
15 AVRIL 2020	96,00 €	15 SEPTEMBRE 2020	96,00 €
15 MAI 2020	96,00 €	15 OCTOBRE 2020	96,00 €

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R\* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

## Vos démarches

- ⇒ **Sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone** :  
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 034\* - Courriel : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2  
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact ») :  
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :  
 • Sur le paiement de votre impôt :  
**SERVICE IMPOTS PARTICULIERS PAU**  
**6 RUE D'ORLEANS - 64027 PAU CEDEX**  
 Tél : 05 59 98 68 68
- Sur le montant de votre impôt :  
**SERVICE IMPOTS PARTICULIERS PAU - S.A.I.D. PAU HIPPODROME**  
**6 RUE D'ORLEANS - 64027 PAU CEDEX**  
 Tél : 05 59 98 68 04

*\*(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)*

Département : **64 PYRENEES ATLANTIQUES**

Commune : **405 MORLAAS**

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2018	14,09 %	%	2,78 %	13,47 %	0,215 %	10,45 %	0,113 %	
	Taux 2019	14,09 %	%	2,78 %	13,47 %	0,216 %	9,60 %	0,261 %	
	Adresse	5 RUE MONCADE							
	Base ①	2292		2292	2292	2292	2292	2292	
	Cotisation	323		64	309	5	220	6	927
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2018	316		62	302	5	234	3		
Cotisations 2019	323		64	309	5	220	6	927	
Variation	+2,22 %	%	+3,23 %	+2,32 %	0 %	-5,98 %	+100,00 %		
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2018								
	Cotisations 2019								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
Base État						Droit proportionnel :			
Base Collectivité						Droit fixe :			
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		39	
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						<b>Montant de votre impôt :</b>		<b>966</b>	